

MAITRISE OPERATIONNELLE / SURVEILLANCE

Objet

Cette procédure a pour objet de définir l'organisation et les moyens pour assurer la maîtrise opérationnelle ainsi que les méthodes de surveillance des impacts identifiés.

Domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des activités extra-professionnelles d'OC.

Documents de référence

Norme ISO 14001

Abréviations

OC : Olivier COURTEIX
SME : Système de Management de l'Environnement
IES : Impact Environnemental Significatif
AES : Aspect Environnemental Significatif
NC : Non-Conformité (réglementaire)

Indice	Date	Evolution / Remarques
00	06/03/2004	Création de la procédure
01	18/08/2004	Modif. procédure



MAITRISE OPERATIONNELLE / SURVEILLANCE

Achat de produit :

- * Faire référence aux documents sur les éco-produits
- * Favoriser l'achat d'éco-produits (avec des labels reconnus)

Consommations :

- * EAU / ELECTRICITE / GAZ : Enregister **mensuellement** l'indication des compteurs
- * Appuyer sur le bouton de la multiprise pour éteindre le lecteur DVD et la chaîne Hi-Fi et éviter le fonctionnement des veilleuses.
- * Eteindre tous les appareils électriques lors d'absence prolongé (plus 1 semaine).

Utilisation de la chaudière :

- * Faire « révision de la VMC **tous les ans** » (obligation du syndic)
- * Respecter la limite indiquée sur le mode d'emploi pour la pression d'eau du circuit.
- * Consignes : Arrêt total de la chaudière **à chaque départ de l'appartement** pour éviter la marche de la veilleuse.

Utilisation de produits chimiques :

- * Produit vaisselle et détergent : vérifier que la biodégradabilité > 90 %
- * Pour des produits qui ont la même fonction, préférer le produit le moins nocif. Le choix se fait grâce à l'étiquetage réglementaire du 20/04/1994.
- * Eviter d'acheter, si possible, des produits étiquetés « toxique » notamment pour le lave-glace
- * Eviter au maximum l'achat de bombe aérosols

Limitation de production des déchets :

- * Utilisation d'une caisse et d'un sac réutilisable pour faire les courses pour éviter d'utiliser des sacs plastiques
- * Affichage sur la boîte au lettre « Stop Pub » pour éviter de recevoir les courriers non-adressés
- * Acheter en priorité des produits concentrés pour limiter la production de déchets d'emballage
- * Acheter en priorité des recharges pour limiter la production de déchets



MAITRISE OPERATIONNELLE / SURVEILLANCE

Elimination des déchets :

TRI RENNES METROPOLE

* Tri des **déchets d'emballage** et des **déchets ordures ménagères**

TRI SUPPLEMENTAIRE

* Apport des **piles** dans les bacs prévus à cet effet dans les magasins de vente de piles

* Apport à la déchetterie de **déchets de papier**

* Apport à la déchetterie de tout **déchet dangereux** (ex. appareils électriques en fin de vie, bidons de peinture vides...)

Suivi de la consommation de carburant :

* **A chaque plein** : noter sur le carnet présent dans la voiture :

- le kilométrage
- le quantité de carburant
- le coût du plein

Le calcul de la consommation moyenne s'effectue directement à partir de l'ordinateur de bord de la voiture. Ne pas oublier de remettre à zéro le compteur après le plein.

* **Au moins une fois par mois** :

- reprendre les données du carnet sur le tableau informatique
- vérifier s'il n'y a pas de dépassement de la cible
- adapter son style de conduite pour limiter la consommation
- vérifier si toute « surconsommation » ne serait pas anormale (problème mécanique ?)

Suivi de la maintenance du véhicule :

* Toute intervention d'un garagiste sur la véhicule est enregistré et classé dans un classeur (vidange, changement de pièces...)

* Pour maintenir les bonnes performances du véhicule (consommation, rejet, fuites éventuelles), respecter le tableau de contrôle à la page suivante.



MAITRISE OPERATIONNELLE / SURVEILLANCE

CONTROLES SUR LA VOITURE

Contrôle / Action	Acteur	Périodicité (km)	Périodicité (mois)	Condition
Vérifier l'absence de fuite (huile ou carburant) au niveau de la place de stationnement habituelle. (mettre un carton sous la voiture pour vérifier)	OC			S'il y a présomption de fuite,.
Vérification de la pression de pneu (pression recommandée par le constructeur)	OC		Tous les mois	
Vérifier le niveau d'huile	OC	Tous les 5 000 kilomètres		
Vidange	OC / Garage	Tous les 20 000 kilomètres		
Contrôle technique (réglementaire)	OC / Garage / Contrôleur		Tous les deux	

Date de mise en circulation de la voiture : janvier 2004.

